



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Arrivée CNES - CG/SDP	
- 1 JUIL. 2015	
Action	Copie
ES	

Direction des affaires
culturelles de Guyane

Service de
l'archéologie

Affaire suivie par
Nicolas Payraud
DAC / SA 2015-212

BUREAU DES CORRIERS ARRIVÉS	
N° 3	DATE 30 JUIN 2015
DES DM DM DE VE - DS - DG	K 6 117 P P
à la disposition: SDS/la	

Cayenne, le 24 juin 2015

Le conservateur de l'archéologie

à

M. Le Directeur du CNES
Centre spatial guyanais
BP 726
97387 KOUROU CEDEX

Objet : levée des contraintes archéologiques

Références :

Arrêté de prescription de diagnostic n°4 du 14 janvier 2015,
modifié par l'arrêté n°21 du 16 avril 2015
Commune, lieu-dit : Kourou, ELA 4 (ex ZLA)
Responsable scientifique : Sandrine Delpech
Dates de l'opération : du 18 mai au 19 juin 2015

ELAY

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite au diagnostic archéologique susvisé, je vous informe que l'emprise du projet est libérée de toute contrainte archéologique.

Toutefois, je vous rappelle qu'en cas de découverte fortuite pendant les travaux, le maître d'ouvrage est tenu d'en faire la déclaration immédiate auprès de l'autorité municipale qui saisira à son tour le service de l'archéologie (art. L. 531-14 du code du patrimoine).

Je vous remercie pour votre contribution à la sauvegarde et à la connaissance du patrimoine guyanais et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes cordiales salutations.

Pour le Préfet de la Région Guyane
et par délégation,
Pour le Directeur des Affaires Culturelles
par autorisation,

Michel VERROT

Le conservateur de l'archéologie

Nicolas Payraud